

**ORGANISATION DES NATIONS-UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL
Vingt-troisième session**

**Marrakech, Maroc
29 novembre - 4 décembre 1999**

Point 14 de l'ordre du jour provisoire : Présentation du Fonds du patrimoine mondial et de l'état des recettes et des prévisions ; approbation du plan de travail et du budget pour 2000 et du budget provisoire pour 2001.

RESUME

Conformément au Règlement financier du "Fonds du patrimoine mondial" Article 4.1, les ressources du Fonds ne peuvent être affectées qu'à des activités définies par le Comité du patrimoine mondial. Le Centre du patrimoine mondial présente dans ce document le budget proposé du Fonds du patrimoine mondial pour 2000 et le budget provisoire pour 2001.

Décisions requises :

Il est demandé au Comité, en prenant note des comptes du Fonds du patrimoine mondial pour 1998 approuvés par le Contrôleur et des comptes provisoires du Fonds du patrimoine mondial pour 1999, arrêtés au 30 septembre 1999, de fixer un plafond pour l'enveloppe budgétaire pour 2000 et d'affecter, dans le cadre de ce plafond, les crédits aux différentes lignes budgétaires. Il est également demandé au Comité d'examiner et d'approuver le plan de travail pour 2000 et de s'exprimer sur les prévisions pour 2001.

Il est aussi demandé au Comité de se prononcer sur la situation du Fonds du patrimoine mondial et des contributions obligatoires et volontaires, notamment leur plancher minimum et les moyens à mettre en œuvre pour améliorer la disponibilité des ressources financières en faveur des biens inscrits, entre autres par une recherche de formalisation de la coopération avec les institutions internationales et régionales de financement du développement.

I. INTRODUCTION

I.1. A sa vingt-deuxième session (Kyoto 30 novembre – 5 décembre 1998), le Comité du patrimoine mondial avait félicité le Secrétariat pour les efforts déployés en vue d'améliorer la gestion financière du Fonds du patrimoine mondial. Le Comité avait pris bonne note de la création d'une base de données pour le suivi de l'assistance internationale ainsi que des préparatifs pour la mise en place d'un système de gestion de l'information pour l'ensemble de son travail.

I.2 Le Comité s'était aussi penché sur deux aspects de la gestion et de l'utilisation des Fonds du patrimoine mondial. Il avait ainsi demandé que :

- (i) le Secrétariat envisage une planification intégrée de la coopération internationale par pays et site plutôt que par type d'activité et ce, afin de permettre la mise en œuvre avec une efficacité accrue les recommandations obtenues à partir des différentes études et réunions de la Stratégie globale ;
- (ii) des améliorations soient apportées à la présentation du budget pour qu'elle puisse contenir, en un seul document, l'ensemble des informations présentées au Comité et que la structure du document suive celle du budget.

I.3. Le Secrétariat a commencé à introduire une approche intégrée dans son travail de coopération avec les Etats parties ce qui a permis d'améliorer la présentation de ce document. Il faut noter plus particulièrement que :

- (i) Plusieurs Etats parties ont fait savoir au Secrétariat qu'ils souhaitent élaborer un programme de coopération à moyen terme pour leur patrimoine mondial. Dans certains cas, des ébauches de programme ont été approuvées. Le prochain exercice de soumission de rapports périodiques devrait fournir les éléments nécessaires à l'élaboration de pareils programmes de coopération à moyen terme.
- (ii) Dans la mesure où des ressources extrabudgétaires substantielles commencent à être obtenues par le Secrétariat en faveur d'actions de coopération sur des sites, il devient possible de développer des projets à long terme plutôt que les actions limitées habituellement financées par le Fonds du patrimoine mondial.
- (iii) Les fonds prévus pour l'assistance préparatoire ont été entièrement approuvés au bout de six mois d'exercice, preuve d'une approche plus dynamique en faveur des pays les moins représentés sur la Liste.
- (iv) Dans le chapitre V du budget du Fonds du patrimoine mondial (Documentation, information et éducation), la priorité a été donnée au patrimoine mondial en péril dans les actions d'information.
- (v) Ce document présente plus de détails budgétaires et les croise avec les thèmes ou programmes (on pourra ainsi retrouver dans un tableau l'ensemble des financements qui seront alloués à un pays, un site ou un thème, dans la mesure de l'information disponible au moment de la préparation de ce document).

I.4. En plus de cette introduction, ce document se compose des parties suivantes :

II -. Comptes du Fonds du patrimoine mondial :

- Tableau 1 – « Programme des allocations et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 1999 pour le Fonds du patrimoine mondial »
- Tableau 2 – « Fonds du patrimoine mondial : taux de mise en œuvre et propositions de budget pour 2000 et 2001 ».

III - Prévisions des fonds extrabudgétaires et des recettes des activités de promotion et d'éducation en 2000 ;

IV - Plan d'action pour 2000 et budget indicatif pour 2001.

- Annexe I - Le projet de plan de travail et de budget pour 2000 de l'ICOMOS ;
- Annexe II - Le projet de plan de travail et de budget pour 2000 de l'UICN ;
- Annexe III - Proposition de plan de travail et de budget pour 2000 de l'ICCROM ;
- Annexe IV - a) - Les comptes du Fonds du Patrimoine mondial arrêtés au 31 décembre 1998 ;
b) - l'état financier détaillé des activités du Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 1998 (par chapitre et par région).
- Annexe V - Les comptes du Fonds du Patrimoine mondial et les contributions reçues au 30 septembre 1999,

II. COMPTES DU FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL

II.1. Après examen de la situation financière au 30 septembre 1999 et compte tenu des propositions émises à la 21^e session du Comité de réduire les ressources disponibles et non utilisées, le Secrétariat recommande pour 2000 une augmentation de trois cent vingt-quatre mille dollars EU (\$EU 324.000) par rapport au budget de 1999 et de deux cent mille dollars EU (\$EU 200.000) par rapport au budget provisoire proposé pour 2000 à la 22^e session du Comité du patrimoine mondial (Kyoto, décembre 1998), hors les fonds des « Services affectés aux actions de promotion » et les ressources extrabudgétaires qui sont présentés à part.

II.2. Cela représente une augmentation en l'an 2000 de 7 % par rapport au budget approuvé de 1999 (5.000.000 \$EU au lieu de 4.676.000 \$EU non inclus les fonds affectés aux actions de promotion). **Le budget total proposé pour le Fonds du patrimoine mondial (y inclus les fonds affectés aux actions de promotion) pour l'an 2000 s'élève par conséquent à 5.156.000 \$EU.**

II.3. De plus, le Secrétariat propose que le **Fonds de réserve d'urgence**, pour financer les demandes d'assistance en cas de désastres et de catastrophes naturelles, soit réapprovisionné jusqu'à concurrence de **600.000 \$EU** à partir du 1er janvier 2000, soit d'un montant égal à celui qui a été approuvé pour 1999 et qui a été entièrement utilisé.

II.4. En examinant ces propositions, le Comité notera que les contributions obligatoires évaluées pour 1999 seront de l'ordre de 2.100.000 dollars EU, que les contributions volontaires s'élèveraient à environ 1.260.000 dollars EU et que le total des autres recettes s'élèvera environ à 471.000 dollars EU¹. La mise en œuvre de ce budget réduirait donc les réserves d'environ 1.325.000 \$EU, non inclus l'augmentation du Fonds de réserve d'urgence et son maintien à 600.000 \$US. L'approbation de ce budget réduirait donc le fonds de réserves de fonctionnement à \$EU 800.000.

II.5. Afin de maintenir une stricte et prudente gestion, compte tenu des difficultés continues de recouvrement des arriérés, le Secrétariat propose que le budget proposé pour 2000 soit expressément maintenu à \$EU cinq millions (5.000.000 dollars EU), en excluant le réapprovisionnement du Fonds de réserve d'urgence, les fonds extrabudgétaires et ceux affectés aux actions de promotion.

II.6. En ce qui concerne la Réserve pour passif éventuel, elle a été établie pour un montant de deux millions de dollars EU par une décision prise à la dix-septième session du Comité (Carthagène, 1993). Cette Réserve devrait être maintenue à son niveau actuel à cause de la situation financière mondiale et du fait que le budget proposé pour 2000 dépasse les recettes prévues pour cette année.

¹ Dont 315.000 \$EU d'intérêts estimés et 156.000 \$EU de recettes des accords avec les média et éditeurs.

II.7. Le tableau qui suit (Tableau 1) présente l'état des allocations et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 1999 du Fonds du patrimoine mondial. Une version révisée de cet état, établie au 31 octobre 1999, sera présentée au moment de la 23^e session. Le Tableau 2 présente les taux de mise en œuvre pour les années précédentes et les propositions de budget pour 2000 et 2001.

Tableau 1 - FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL - Programme des allocations et des dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 1999 (en dollars EU)

	Allocation	Décaissements	Obligations non liquidées	Total des dépenses	Solde non affecté
Chapitre I					
Participation d'experts aux réunions statutaires du Patrimoine mondial	70 000	34 034	2 164	36 198	33 802
Session extraordinaire du Comité	30 000	16 222	3 180	19 402	10 598
Développement d'un système de gestion de l'information	60 000	2 979	57 000	59 979	21
Evaluation de l'assistance internationale	40 000	-	-	-	40 000
Coordination avec les autres Conventions, Programmes, etc	25 000	22 754	2 162	24 916	84
Sous-total Chapitre I	225 000	75 989	64 506	140 495	84 505
Chapitre II					
Stratégie globale	213 000	36 598	75 828	112 426	100 574
Services consultatifs	762 000	516 000	233 750	749 750	12 250
Sous-total Chapitre II	975 000	552 598	309 578	862 176	112 824
Chapitre III					
Assistance préparatoire	300 000	121 255	145 613	266 867	33 133
Coopération technique	1 245 000	322 217	413 292	735 509	509 491
Formation	981 000	204 105	507 295	711 400	269 600
Activités de promotion dans les sites	100 000	43 566	49 068	92 634	7 366
Sous-total Chapitre III	2 626 000	691 143	1 115 267	1 806 410	819 590
Chapitre IV					
Suivi réactif	195 000	84 414	65 816	150 230	44 770
Mise au point méthodologique	15 000	7 106	7 576	14 682	318
Soutien aux Etats parties pour la soumission de rapports périodiques					
<i>Afrique</i>	60 000	11 056	25 870	36 926	23 074
<i>Etats arabes</i>	45 000	39 027	5 880	44 907	93
<i>Europe</i>	40 000	22 880	17 072	39 952	48
<i>Asie & Pacifique</i>	60 000	11 621	45 747	57 368	2 632
<i>Amérique latine et Caraïbes</i>	50 000	11 991	19 460	31 451	18 549
Sous-total Chapitre IV	465 000	188 096	187 421	375 516	89 484

Tableau 1 - Suite - FONDS DU PATRIMOINE MONDIAL - Programme des allocations et des dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 1999 (en dollars EU)

	Allocation	Décaissements	Obligations non liquidées	Total des dépenses	Solde non affecté
Chapitre V					
Documentation	35 000	27 031	5 741	32 772	2 228
Matériel d'information	155 000	64 375	28 144	92 519	62 481
Internet & WHIN	75 000	36 926	9 738	46 664	28 336
Médias and éditeurs	10 000		10 000	10 000	
Education	90 000	66 164	23 836	90 000	
Production d'une notice explicative	20 000				20 000
Sous-total Chapitre V	385 000	194 496	77 459	271 955	113 045
Total CHAPITRES I-V	4 676 000	1 702 321	1 754 231	3 456 552	1 219 448
Fonds de réserve d'urgence	600 000	116 171	349 689	465 860	134 140
TOTAL	5 276 000	1 818 492	2 103 920	3 922 412	1 353 588
Activités affectées					
Promotion	247 012	35 619	23 921	59 540	187 472
Autres	604 529	123 647	75 578	199 225	405 304
Total activités affectées	851 541	159 266	99 499	258 765	592 776
TOTAL GENERAL	6 127 541	1 977 758	2 203 419	4 181 177	1 946 364

Tableau 2 – Fonds du patrimoine mondial : taux de mise en œuvre en 1997, 1998 et au 30/09/99 et proposition de budget pour 2000 et 2001
(SEU)

Chapitres et éléments	Budget approuvé 1997	t° fin 1997	Budget approuvé 1998	t° fin 1998	Budget approuvé 1999	t° fin sept 99	Budget proposé 2000	Budget indicatif 2001
Chapitre I - Mise en œuvre de la Convention								
Participation aux réunions statutaires	80 000	63%	80 000	100%	70 000	52%	60 000	70 000
Session extraordinaire du WHC					30 000	65%		
Groupe de travail de planification stratégique du patrimoine mondial							10 000	10 000
Groupe de travail sur la révision des orientations							15 000	0
Evaluation financière, de la gestion et groupe consultatif	120 000	91%	50 000	28%	0	0%	0	
Développement d'un système de gestion de l'information	0	0%	0	0%	60 000	100%	125 000	135 000
Cartographie (pour mémoire: financé par EXB)							0	0
Evaluation de l'assistance internationale	0	0%	0	0%	40 000	0%	40 000	0
Coordination avec les autres conventions, programmes etc.	0	0%	30 000	81%	25 000	100%	45 000	45 000
Sous-total Chapitre I	200 000	80%	160 000	74%	225 000	62%	295 000	260 000
Chapitre II - Etablissement de la liste du patrimoine mondial								
Stratégie globale	100 000	100%	243 000	100%	213 000	53%	248 000	250 000
Services consultatifs:								
<i>ICOMOS</i>	350 000	100%	327 000	100%	407 000	100%	435 000	420 000
<i>UICN</i>	247 000	100%	237 750	100%	325 000	100%	325 000	300 000
<i>Autres</i>	35 000	0%	40 000	63%	30 000	59%	40 000	35 000
Sous-total services consultatifs	632 000	95%	604 750	98%	762 000	98%	800 000	755 000
Sous-total chapitre II	732 000	95%	847 750	98%	975 000	88%	1 048 000	1 005 000

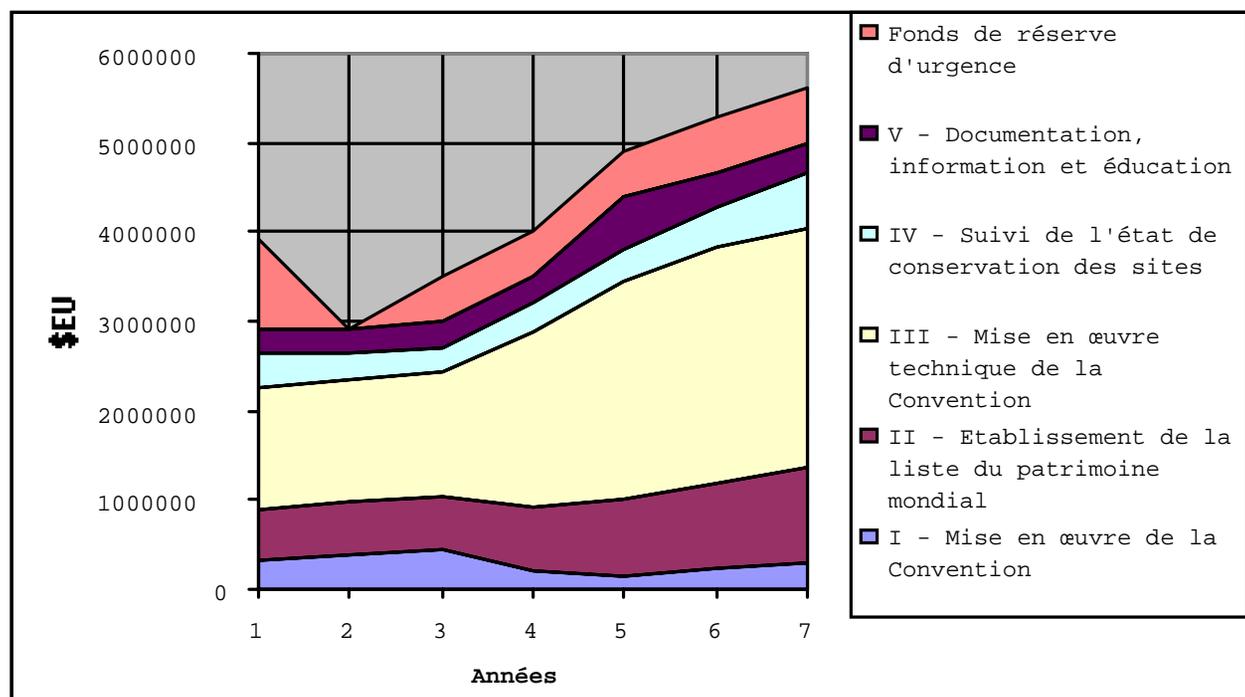
Chapitres et éléments	Budget approuvé 1997	t° fin 1997	Budget approuvé 1998	t° fin 1998	Budget approuvé 1999	t° fin sept 99	Budget proposé 2000	Budget indicatif 2001
Chapitre III - Mise en oeuvre technique de la Convention								
Assistance préparatoire	300 000	53%	300 000	79%	300 000	89%	325 000	350 000
Coopération technique	900 000	88%	1 032 500	81%	1 245 000	59%	1 245 000	1 250 000
<i>Dont UICN/WHC Africa 2002 - Nature</i>							60 000	
Formation	745 000	86%	982 500	90%	981 000	73%	980 000	985 000
<i>Dont ICCROM</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>p.m.</i>	<i>n.a.</i>	<i>241 000</i>		<i>127 325</i>	
<i>Dont UICN</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>32 400</i>	<i>n.a.</i>	<i>30 000</i>		<i>30 000</i>	
<i>Dont activités de formation à la préparation des rapports de suivi Africa 2009</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>	<i>50 000</i>		<i>80 000</i>	
Appui à des actions de promotion dans les sites	0	0%	125 000	100%	100 000	93%	100 000	100 000
Sous-total chapitre III	1 945 000	82%	2 440 000	85%	2 626 000	69%	2 650 000	2 685 000
Chapitre IV - Suivi de l'état de conservation des sites								
Suivi réactif	80 000	54%	120 000	100%	195 000	77%	201 500	200 000
<i>dont ICOMOS</i>					<i>60 000</i>		<i>60 000</i>	
<i>dont IUCN</i>					<i>45 000</i>		<i>56 500</i>	
Soutien aux Etats parties pour la soumission de rapports périodiques:								
Mise au point méthodologique et préparation des données	0	0%	25 000	0%	15 000	98%	22 500	20 000
Soutien aux Etats parties de la Région sélectionnée par le Comité (Article 29)								
Coordination technique de la soumission							35 000	35 000
Afrique	67 000	63%	65 000	100%	60 000	62%	77 000	130 000
Etats Arabes	46 000	152%	35 000	100%	45 000	100%	140 000	40 000
Asie et Pacifique	49 000	157%	45 000	100%	60 000	96%	85 000	90 000
Europe et Amérique du Nord	35 000	87%	25 000	94%	40 000	100%	55 000	40 000
Amérique Latine et Caraïbes	48 000	67%	45 000	30%	50 000	63%	55 000	40 000
Sous-total soutien au suivi	245 000	99%	240 000	76%	270 000	83%	447 000	375 000
Sous-total chapitre IV	325 000	88%	360 000	84%	465 000	81%	671 000	595 000

Chapitres et éléments	Budget approuvé 1997	t° fin 1997	Budget approuvé 1998	t° fin 1998	Budget approuvé 1999	t° fin sept 99	Budget proposé 2000	Budget indicatif 2001
Chapitre V - Documentation, Information et Education								
Documentation	55 000	93%	38 000	100%	35 000	94%	38 000	40 000
Matériel d'information	132 000	99%	165 000	98%	155 000	60%	140 000	150 000
Production et distribution d'une note explicative sur la mise en œuvre de l'Article 29	0	0%	0		20 000	0%	0	0
Internet et WHIN	44 000	107%	70 000	100%	75 000	62%	70 000	75 000
Médias et éditeurs	2 000	0%	10 000	107%	10 000	100%	8 000	8 000
Education	65 000	106%	70 000	100%	90 000	100%	80 000	80 000
Sous-total chapitre V	298 000	100%	353 000	99%	385 000	71%	336 000	353 000
BUDGET TOTAL ANNUEL DU FPM	3 500 000	87%	4 160 750	89%	4 676 000	74%	5 000 000	4 898 000
Fonds de réserve d'urgence	500 000	66%	500 000	50%	600 000	78%	600 000	600 000
Activités de promotion et services liés	0	0%	226 333	26%	150 000	40%	156 000	150 000
TOTAL GENERAL	4 000 000		4 887 083		5 426 000		5 756 000	5 648 000

Il est aussi demandé au Comité d'approuver à titre exceptionnel et en faveur de l'ICSU un montant de \$EU 61.000 à prendre du Fonds de réserve de fonctionnement pour financer l'achèvement du suivi de la recommandation de la troisième session extraordinaire du Comité sur le Parc National du Kakadu.

Evolution de la répartition des fonds par chapitre du budget

Chapitres	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
I - Mise en œuvre de la Convention	320000	400000	440000	200000	160000	225000	295000
II - Etablissement de la liste du patrimoine mondial	560000	592000	592000	732000	847750	975000	1048000
III - Mise en œuvre technique de la Convention	1380000	1352000	1410000	1945000	2440000	2626000	2650000
IV - Suivi de l'état de conservation des sites	380000	308000	260000	325000	360000	465000	671000
V - Documentation, information et éducation	270000	268000	298000	298000	579333	385000	336000
Fonds de réserve d'urgence	1000000		500000	500000	500000	600000	600000



A la lecture des chiffres du tableau 2, l'évolution de la mise en œuvre du budget du Fonds du patrimoine mondial se présente comme suit, hors les recettes des activités de promotion ainsi que les fonds extrabudgétaires :

Année	Budget	Montant	Taux de croissance annuelle du budget (en %)	Taux de mise en œuvre (en %)	Ratio FPM/Postes professionnels établis	Ratio FPM/Total Postes établis (P et GS)
1997*	Chapitres I à V	3 500 000	16,6	87	203 000	121 800
	Fonds d'urgence	500 000	0	66	22 000	13 200
	Total	4 000 000	14,2		225 000	135 000
1998	Chapitres I à V	4 160 750	18,8	89	246 871	148 123
	Fonds d'urgence	500 000	0	50	16 666	10 000
	Total	4 660 750	16,5		263 537	158 123
1999**	Chapitres I à V	4 676 000	12,3	74	277 443***	166 465***
	Fonds d'urgence	600 000	20	78	31 200	18 720
	Total	5 276 000	13,2		308 643	185 185
2000	Chapitres I à V	5 000 000	6,9	n.a.		
	Fonds d'urgence	600 000	0	n.a.		
	Total	5 600 000	6,1			

(*) en 1997, 7 membres des services généraux et un professionnel du Centre avaient des contrats temporaires. Leur régularisation a eu lieu au 1^{er} janvier 1998.

(**) arrêté au 30 septembre 1999. En 1998 et pour la même période, le taux de mise en œuvre était de 73% pour les chapitres I à V et de 50% pour le fonds d'urgence. Ceci signifie qu'à la fin 1999, nous devrions nous retrouver avec un taux de mise en œuvre à peu près similaire à celui de 1998.

(***) Ratios établis sur base d'un taux de mise en œuvre égal à celui de 1998 et en gardant établi le poste de DIR/WHC.

Comme cela avait déjà été prévu à la 22^e session du Comité en décembre 1998, la croissance annuelle du Fonds du patrimoine mondial, forte jusqu'à 1999, commence à ralentir. Le fonds ne devrait pas continuer à croître à partir de 2001 à moins que les contributions obligatoires et volontaires des Etats parties soient revues à la hausse, avec un plafond minimum qui permettrait de rendre les contributions minimales (\$EU 27 par an) plus réalistes.

De même, il devient difficile d'augmenter le taux de mise en œuvre dont la croissance annuelle ne peut plus se poursuivre sans une augmentation du personnel du Centre qui corresponde à celle du budget du Fonds du patrimoine mondial. Entre 1996 et 2000, le Fonds (non-inclus le fonds d'urgence) aura augmenté de 2 100 000 \$EU, soit un taux de croissance annuel moyen proche de 17%. Le nombre de postes établis (y inclus les temporaires d'avant 1998 et les experts associés) aura passé de 14 professionnels (dont 4 experts associés), et 10 services généraux, soit 24 au total en 1996, à 16 professionnels (dont 4 experts associés) et 10 services généraux, soit 26 au total en 2000. Ceci représente une croissance annuelle de 5% par an, d'où la forte augmentation du ratio « Budget du FPM/Personnel » présentée dans le tableau ci-dessus.

Il est à noter ici que les demandes de personnel et de budget ordinaire formulées par le Centre dans la préparation du 30C/5 n'ont pas été retenues, notamment le renforcement du nombre de postes.

III. RESSOURCES EXTRABUDGETAIRES ET RECETTES DES ACTIVITES DE PROMOTION ET D'EDUCATION POUR 2000 EN FAVEUR DU PATRIMOINE MONDIAL

III.1 Ressources extrabudgétaires.

En 1999, une croissance importante des contributions extrabudgétaires en faveur du patrimoine mondial s'est produite tandis que les engagements des fonds de développement en faveur de ce même patrimoine continuaient à se développer. Les ressources extrabudgétaires décrites ci-après ne représentent qu'une infime partie des fonds engagés dans le monde en faveur du patrimoine mondial : il s'agit exclusivement des fonds remis au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans cette partie, ne seront donc pas présentés, par manque d'information, les financements suivants :

- A l'intérieur de l'UNESCO, ceux mis en œuvre par les secteurs de la culture, le secteur des sciences, le secteur des sciences humaines et sociales. La participation du secteur de l'éducation, qui intervient dans le programme spécial d'éducation des jeunes en faveur du patrimoine, est présentée dans cette section III.
- Les banques de développement internationales et régionales (Groupe de la Banque Mondiale, Banque Européenne d'Investissement, BERD, Fonds arabe de développement économique et social, Banque Islamique, Banque Africaine de développement, Banque Intéraméricaine, Banque Asiatique de développement, projets du PNUD non confiés au Secrétariat, etc.) et dont les contributions financières ayant un impact direct sur le patrimoine mondial deviennent de plus en plus importantes.
- Les coopérations bilatérales directes.

Les contributions financières reçues ou approuvées en 1999 sont présentées ci-après par objectif :

Contributions financières directes

Objet	Source	Montant en \$EU
Conception et installation d'un système informatisé de gestion de l'information	Finlande	19.684
	Grande Bretagne	16.000
	Etats-Unis d'Amérique	25.000
	Total	60.684
Formation de gestionnaires de sites naturels du patrimoine mondial en Afrique	Etats-Unis d'Amérique	66.798
<i>Participation d'experts Africains à la 23^e session du Comité du patrimoine mondial</i>	<i>Norvège</i>	<i>10.166</i>
Consultant pour le patrimoine mondial dans le Pacifique basé au Bureau régional APIA	Nouvelle Zélande	39.474

Objet	Source	Montant en \$EU
Contribution à la Phase III de la Maison du patrimoine - Centre d'information pour le site du patrimoine mondial de Luang-Prabang	France (Région Centre)	50.000
Contribution aux activités du patrimoine mondial	Chine	20.000
Contribution nationale au programme de revitalisation du site du Caire historique (1999)	Egypte	120.000
Approche stratégique du rôle du patrimoine mondial dans le processus de développement national de l'Égypte	PNUD	90.000
Contribution à l'assistance préparatoire en faveur des pays les moins représentés	Japon (Fonds-en-dépôt)	300.000
Amélioration de l'universalité de la Convention et de la représentativité de la Liste du patrimoine mondial	Italie (Fonds-en-dépôt)	500.000
Organisation d'une réunion pour la mise en œuvre de la Convention : désignation et plans de gestion pour les biens transfrontaliers	France (Fonds-en-dépôt)	45.000
Programme Africa 2009	NORAD	70.000
	SIDA	100.000
	Ministère norvégien de l'environnement	30.000
	Total	200.000
Contribution à la mise en œuvre de la Convention	Université Technique de Delft (Pays-Bas)	15.750
Control and eradication of invasive species : a necessary condition for conserving the endemic biodiversity of the Galapagos Islands World Heritage site.	United Nations Foundation	500.000
Biodiversity conservation in regions of armed conflict : protecting the World Natural Heritage sites in the Democratic Republic of the Congo	United Nations Foundation	1.000.000
Projet spécial pour la participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial	Fondation Rhône Poulenc (France) - Prévue	75.000
	NORAD (Norvège) Indicatif	290.000
	Total	365.000
TOTAL¹		3.372.706

Dans le domaine du Patrimoine naturel, un **important partenariat a été établi avec la Fondation des Nations Unies** avec un don de 1 milliard de \$ EU versé par le président-directeur général d CNN pour soutenir des activités bénéficiant de causes parrainées par les Nations Unies. Le Centre, avec les organisations partenaires, a conçu et mis au point en 1999 deux projets dont le financement a été approuvé par la Fondation des Nations Unies :

- Contrôle et éradication des espèces envahissantes : condition nécessaire à la conservation de la biodiversité endémique du site du Patrimoine Mondial des Iles Galapagos. Un projet de 4 ans élaboré conjointement par le Centre et la Fondation Charles Darwin (CDF) portant sur un

¹ Ce montant n'inclut ni les 4 experts associés (\$EU 340.000/an) ni les recettes prévus des accords avec les médias et éditeurs (\$EU 156.000) présentés plus loin dans le texte.

montant total de 3.999.850 \$ EU a été approuvé par le Conseil des Gouverneurs de la Fondation des Nations Unies en mai 1999. Sur le montant total approuvé, 1.999.850 \$ EU seront à titre de subvention et le solde de 2.000.000 \$ EU sera une subvention conditionnée, c'est-à-dire que la Fondation des Nations Unies versera 1 million de \$ EU à condition que le Centre et la Fondation Charles Darwin réunissent un autre million. L'acte du Projet a été signé par le Gouvernement, l'UNESCO et l'UNFIP (Fonds des Nations Unies pour les Partenariats internationaux) ; l'unité administrative des Nations Unies basée à New York étant chargée de la gestion des subventions de la Fondation des Nations Unies. Le Centre attend le virement des fonds de la Fondation des Nations Unies / UNFIP à l'UNESCO pour mettre le projet à exécution.

- Conservation de la biodiversité dans les régions en conflit armé : protection des sites du Patrimoine Mondial naturel en République Démocratique du Congo. Un projet de 4 ans a été élaboré en réponse à la recommandation de la 23^{ème} session du Bureau en juillet 1999 demandant au centre de coopérer avec l'UICN et l'équipe spéciale - ICCN (DRC), GTZ (Allemagne) et un consortium d'ONG pour la conservation parmi lesquelles le WWF, International Rhino Foundation (IRF), Wildlife Conservation Society (WCS) et Gilman International Conservation (GIC) - pour réunir des ressources extrabudgétaires pour la protection du Patrimoine mondial naturel en République Démocratique du Congo. En novembre 1999, la Fondation des Nations Unies a approuvé la somme de 4.186.600 \$ EU dont 2.895.912 \$ EU représentent une subvention pure et simple et 1.290.688 \$ US doivent être obtenus auprès d'autres sources. Le Centre attend la confirmation écrite de l'approbation pour parachever l'acte du projet et sa signature par l'Etat Partie, l'UNFIP et l'UNESCO et lancer dès que possible la mise en œuvre du projet en l'an 2000.

Contributions indirectes

L'Article 13 paragraphe 7 traite de la coopération du Comité avec les organisations internationales et nationales, gouvernementales et non gouvernementales ayant des objectifs similaires à ceux de la présente Convention. Par ailleurs, l'article 56 des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » requiert des Etats parties d'informer le Comité des travaux majeurs qui pourraient avoir un impact sur un site de la liste du patrimoine mondial.

Le Fonds du patrimoine mondial pour sa part, ne représente qu'une partie des fonds utilisés au sein de l'UNESCO en faveur du patrimoine mondial. Les secteurs de la culture principalement, mais aussi les secteurs de sciences et des sciences humaines et sociales mettent au service du patrimoine mondial des ressources financières provenant de leur Programme ordinaire ainsi que de sources extrabudgétaires. Le Centre du patrimoine mondial a tenté de connaître les montants en question et leur affectation, mais cela s'est avéré impossible principalement par manque de personnel.

Les ressources financières transitant par l'UNESCO en faveur du patrimoine mondial représentent une partie infime des ressources que la communauté internationale affecte à cette même fin. Le Programme des Nations-Unies pour le développement et, depuis quelques années, les banques de développement internationales ou régionales financent des projets dans les domaines des patrimoine culturel et naturel qui ont un impact important sur ds biens inscrits.

A titre d'exemple, les projets en cours de préparation finale ou de début de mise en œuvre sur financement de la Banque Mondiale et de banques régionales et qui traitent du patrimoine culturel ou naturel sont¹ :

¹ Source : UNESCO/BER

a) **Exemples de projets en patrimoine culturel :**

Pays	Titre et description du projet	Etat dans Banque	Montant (en millions de SEU)	Besoins en assistance technique	Etat de la coopération avec l'UNESCO
<u>Liban</u> <u>Banque</u> <u>Mondiale</u>	<i>Patrimoine culturel et développement du tourisme</i> à Baalbeck, Beyrouth, Byblos, Saida, Tripoli and Tyr.	Préparation du projet en cours	30,0	A déterminer	Contact avec WHC et le Bureau de l'UNESCO à Beyrouth
<u>Maroc</u> <u>Banque</u> <u>Mondiale</u>	<i>Rénovation de la ville historique de Fez</i> amélioration de l'environnement, apport d'infrastructures urbaines et de services communautaires, mise en œuvre d'une stratégie pour la conservation du patrimoine.	Projet approuvé 29/10/98	15,5		L'UNESCO (CLT/CH) est membre du Comité de suivi
<u>Tunisie</u> <u>Banque</u> <u>Mondiale</u>	<i>Gestion du patrimoine culturel</i> Conserver et promouvoir la patrimoine culturel de la Tunisie en augmentation la contribution du patrimoine à l'économie.	Préparation du projet en cours	25,0	Sélection de consultants en cours	Réunion conjointe des donateurs par la BM et l'UNESCO (CLT/CH)
<u>Yémen</u> <u>Banque</u> <u>Mondiale</u>	<i>Patrimoine culturel</i> Se rapporte à trois villes du Patrimoine Mondial ; établissement d'un cadre institutionnel, conservation, développement d'activités économiques compatibles.	Document de projet à soumettre au Conseil de la Banque	15,0		Possibilité de coopération discutée en février 1999 entre CLT/CH et la BM
<u>Ethiopie</u> <u>Banque</u> <u>Mondiale</u>	<i>Projet culturel d'Ethiopie</i> Planification et conservation des sites de Gondar et Axum, inventaire et documentation à Amhara et Tigré et développement d'artisanats à Axum, Gondar et Harare.	Mission de préévaluation en Nov. 1998	5,0		Manifestation d'intérêt par l'UNESCO (CLT/CH (14/01/99)
<u>Mali</u> <u>Banque</u> <u>Mondiale</u>	<i>Villes historiques du nord.</i> Villes et monuments historiques (Tombouctou, Mopti, Bandiagara) y compris la restauration et la préervation des sites.	Approuvé le 13 Décembre 1996			BM a financé mission d'experts de l'UNESCO (CLT/CH) en 1996

Pays	Titre et description du projet	Etat dans Banque	Montant (en millions de \$EU)	Besoins en assistance technique	Etat de la coopération avec l'UNESCO
<u>Argentine Inter-américaine</u>	<i>Programme de réparation de sites historiques</i> Travaux de réhabilitation de plusieurs sites ; amélioration des services publics ; formation ; renforcement des institutions, association avec les administrations municipales.	Phase d'identification	30,0	renforcement des institutions, formation ; réhabilitation de sites historiques.	
<u>Brésil Inter-américaine</u>	<i>Préservation de sites historiques et culturels</i> Sept projets de préservation dans des centres historiques prioritaires : études, réforme cadre réglementaire, infrastructure, programmes de promotion pour attirer les investisseurs, réhabilitation d'édifices du patrimoine, établissement de capacités	Approuvé le 22/09/99	68,5	Elaboration de projets de restauration et gestion financière pour entretien des sites	UNESCO-Document du projet préparé par Brazilia avec la Banque (1997) Fonds du Patrimoine mondial 20,000 \$ EU pour le soutien institutionnel en 1999
<u>Equateur Inter-américaine</u>	<i>Centre historique de Quito</i> Travaux d'infrastructure et réhabilitation du centre historique de Quito, participation de la communauté	Projet en cours	40,0		SHS/MOST a un petit projet sur la participation de la communauté.
<u>Chine Banque Mondiale</u>	<i>Environnement urbain de Sichuan</i> 1 ^{ère} phase d'un programme à long terme pour améliorer les services de l'environnement y compris la gestion des biens du patrimoine culturel et le SIG	Approuvé en Juin 1999	150,0	Une assistance bilatérale est apportée	

b) Exemples de projets en patrimoine naturel :

Pays	Titre et description du projet	Etat dans Banque	Montant (en millions de \$EU)	Besoins en assistance technique	Etat de la coopération avec l'UNESCO
<u>Kenya, Tanzanie, Ouganda UNDP-GEF</u>	<i>Diminution de la perte de biodiversité dans les sites transfrontaliers d'Afrique de l'Est</i> Mont Kilimanjaro concerné.	En cours	12,5		
<u>Equateur Inter-Américaine</u>	<i>Programme de gestion de l'environnement des Galapagos</i> Il vise renverser la tendance à la dégradation de l'environnement de l'île. Il consiste en trois sous-programmes : gestion des ressources marines, gestion de l'utilisation de la terre et assainissement de l'environnement, coordination avec les institutions	En préparation	15,0	Activités de renforcement avec les institutions, formation, établissement de protocoles, conception et réalisation de systèmes, etc.	
<u>Bangladesh Asian Development Bank</u>	<i>Conservation de la biodiversité des Sundarbans</i> Elaboration d'un système de conservation de la biodiversité et de gestion viable. Ressources sur la base de plans rationnels et de la participation des parties prenantes	Réunion du comité de révision en Sept. 98	40,6		

Depuis deux ans, des spécialistes de la Banque Mondiale rendent visite au Centre du patrimoine mondial pour discuter de certains projets qui ont trait au patrimoine culturel (Liban, Turquie, Yémen, Ethiopie, Mali). Le Centre a régulièrement rappelé la nécessité de prendre en considération la Convention chaque fois qu'un site du patrimoine mondial était concerné et a offert ses services pour aider la Banque Mondiale à s'assurer de la compatibilité du projet en cours de conception avec les impératifs de la Convention. Aucune suite n'a été donnée à ces réunions et aux propositions du Centre.

Le Comité pourrait souhaiter étudier la possibilité de conclure un accord-cadre de coopération entre la Convention du patrimoine mondial et la Banque Mondiale et confier cette tâche à un groupe informel composé de représentants d'Etats parties et de membres du Secrétariat.

III.2 Recettes prévues en l'an 2000 des partenariats avec les médias et les éditeurs

La section D. du document WHC-99/CONF.209/15, présentant les activités de documentation, d'information et d'éducation concernant le Patrimoine mondial et le plan de travail proposé pour l'an 2000 montre des prévisions de recettes générées par les partenariats avec les médias et les éditeurs devant être perçues en l'an 2000.

Les prévisions pour l'an 2000 ont été établies sur la connaissance des contrats pour l'an 2000 et les chiffres des recettes de 1999.

Südwestrundfunk (Allemagne)

Dans le cadre d'un contrat signé entre le Centre, le producteur et diffuseur de télévision allemand Südwestrundfunk (SWR) a produit 25 autres épisodes de la série télévisée intitulée "Trésors du monde" et prévoit de terminer la production d'un total de 30 épisodes avant la fin de l'année. SWR a versé au Fonds la redevance minimale de 3.000 DM par film produit et ces redevances ont été affectées aux honoraires de prestation de services. Environ 46.000 \$ EU ont été reçus en 1999 et le même montant peut être prévu pour l'an 2000.

Recettes prévues en l'an 2000 affectées aux prestations de services	46.000 \$ EU
---	--------------

Tokyo Broadcasting System (TBS) (Japon) / Fédération nationale des Associations UNESCO au Japon (NFUAJ)

En 1999, la NFUAJ a versé un montant total de 60.000 \$ EU au Fonds comme le prévoit le contrat conclu entre la NFUAJ et le Centre pour la production d'une série de films télévisés (produits par TBS). 30.000 \$ EU ont été affectés aux honoraires de prestations de services et 30.000 \$ EU ont été affectés aux activités sur le terrain en Asie. Ce contrat est automatiquement renouvelé chaque année avec l'accord des deux parties et les mêmes recettes peuvent donc être prévues pour l'an 2000.

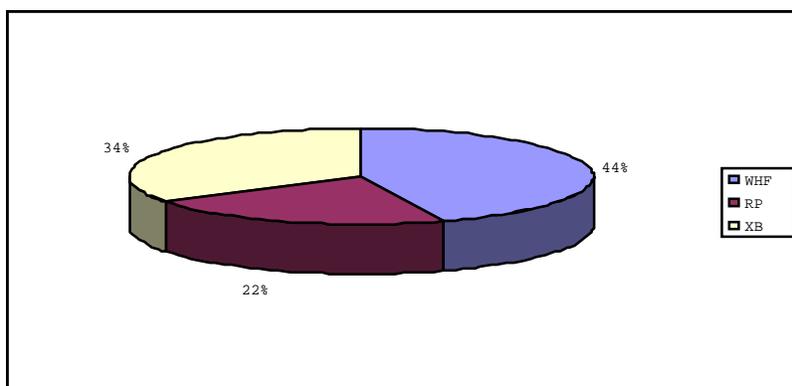
Recettes prévues en l'an 2000 affectées aux prestations de services	30.000 \$ EU
Recettes prévues en l'an 2000 sans affectation	30.000 \$ EU

Kobi Graphics (Japon)

Un contrat a été renouvelé en 1999 pour la publication de la sixième série des calendriers Panasonic pour les jeunes et les entreprises qui doivent être publiés pour l'an 2000. Kobi Graphics a versé au total 50.000 \$ EU plus les redevances au Fond du patrimoine mondial pour cette activité. Des négociations sont en cours pour une autre série de calendriers Panasonic pour l'an 2001, auquel cas 50.000 US \$ supplémentaires plus les redevances peuvent être prévus.

Total des recettes prévues pour l'an 2000**156.000 \$ EU**Répartition des ressources prévues pour 2000 par source de financement

Eléments	2000			Total	2001 WHF
	WHF	RP	XB		
Chapitre I - Mise en oeuvre de la Convention	295 000	2 333 200	485 500	3 113 700	260 000
Chapitre II - Etablissement de la liste du patrimoine mondial	1 048 000	25 000	0	1 073 000	1 005 000
Chapitre III - Mise en oeuvre technique de la Convention	2 650 000	43 200	2 873 100	5 566 300	2 685 000
Chapitre IV - Suivi de l'état de conservation des sites	671 000	30 400	15 750	717 150	595 000
Chapitre V - Documentation, Information et Education	336 000	31 500	473 000	840 500	353 000
Total	5 000 000	2 463 300	3 847 350	11 310 650	4 898 000

Répartition en pourcentage des ressources pour 2000

Le ratio « Programme ordinaire (Coûts de personnel et frais de fonctionnement)/(Ressources extrabudgétaires + Fonds du patrimoine mondial) » est de 1/3,6 (soit un rendement de 3,6 \$EU).

IV. PLAN D'ACTION POUR 2000 ET BUDGET PROVISoire POUR 2001

IV.1 Objectifs généraux du plan d'action (extraits du 30 C/5)

En 2000 et 2001, le Secrétariat poursuivra ses efforts pour mieux servir les organes statutaires institués par la Convention et pour appuyer l'exécution des projets financés par le Fonds du patrimoine mondial. Les activités du Secrétariat serviront surtout à :

- Sensibiliser les Etats non-signataires afin qu'ils adhèrent à la Convention et renforcer l'aide aux Etats parties (158 à ce jour) pour améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, en organisant notamment des réunions régionales et thématiques d'experts pour identifier de nouveaux sites à proposer, en particulier dans les régions qui sont sous-représentées sur la Liste (Afrique, Etats insulaires du Pacifique et des Caraïbes, Asie centrale) ;
- Renforcer les capacités des autorités nationales et locales chargées de la protection et de la gestion des sites du patrimoine mondial, par le biais d'activités de formation et de coopération technique, priorité étant donnée aux PMA et à l'Afrique, ainsi qu'aux pays de l'Europe centrale, d'Asie centrale, du Pacifique et des Caraïbes ;
- Activer l'Article 29 de la Convention concernant la soumission de rapports périodiques sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, et encourager les Etats parties à mettre en place des systèmes de suivi continu de leurs biens, en apportant un soutien renforcé aux Etats ayant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ;
- Accroître l'information et la sensibilisation de divers publics cibles (médias, décideurs, communautés locales, secteur privé, grand public) en élaborant et en diffusant des matériels multimédias, de séries techniques, des brochures, cartes et dépliants et en organisant des expositions itinérantes.

Le projet spécial « Préparation des jeunes à la promotion et à la préservation du patrimoine mondial » sera poursuivi. Ce projet arrive à maturité en 2000 avec les kits éducatifs prêts à être diffusés en masse. Des réunions de formation à l'utilisation de ces kits seront organisées aux niveaux régional et international et des activités de formation in-situ auront lieu pour les enseignants et les jeunes.

Résultats escomptés à la fin de la période 2000-2001

- Accroissement du nombre des Etats signataires de la Convention ; il est escompté que le nombre des Etats parties atteindra 165 à la fin de l'exercice ;
- Amélioration de la représentativité de la Liste du patrimoine mondial, suite à l'établissement par au moins 15 Etats parties de listes indicatives et à l'élaboration d'environ 10 propositions d'inscriptions de sites situés dans des régions du monde ou relevant de catégories de sites insuffisamment représentées ;
- Renforcement des capacités endogènes en matière de préservation et de gestion des sites du patrimoine mondial, grâce à des activités de formation des cadres locaux et en encourageant l'élaboration de stratégies et de plans de préservation et de gestion ;
- Renforcement de la coopération avec les autres programmes et conventions de protection du patrimoine culturel et naturel ;
- Meilleure connaissance de l'état de la conservation des sites du patrimoine dans les Etats de la région arabe (qui feront rapport en 2000) et dans les Etats d'Afrique (qui feront rapport en 2001) ;

- Amélioration de l'information sur les sites du patrimoine grâce à l'établissement, inter alia, d'une base de données globale sur les biens inscrits et la mise à jour du « Réseau d'information sur le patrimoine mondial » ;
- Formation de formateurs et d'enseignants, dans plusieurs pays, à l'utilisation de nouveaux matériels et méthodes pédagogiques d'initiation au patrimoine mondial.

IV.2 Plan d'action et budget pour 2000 ; budget indicatif pour 2001

Cette section du document fournit une présentation détaillée, par chapitre, du budget du Fonds du patrimoine mondial selon les activités prévues et les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

IV.2.1 Chapitre I : Mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Participation aux réunions statutaires

Conformément aux « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention » (paras 133 et 134), le Fonds du patrimoine mondial peut être utilisé pour financer la participation aux réunions statutaires de la Convention du patrimoine mondial de spécialistes représentant les Etats membres du Comité figurant sur la liste des pays en développement, telle qu'arrêtée par l'Organisation des Nations-Unies. Il est proposé d'en fixer l'allocation à 60.000 dollars EU pour 2000 et de le porter à 70.000 dollars EU en 2001, année de la XIIIe Assemblée générale.

Le Programme ordinaire du Centre autorise une contribution relativement réduite à l'organisation des réunions statutaires. Un montant de \$EU 139.000 est réservé à cette fin pour 2000. Ceci permet de couvrir l'interprétation, les services de secrétariat, de traduction, de reproduction et d'expédition des documents, les frais de communication, etc.

Groupe de travail stratégique sur le patrimoine mondial

En réponse à la recommandation du Bureau à sa 23^e session (juillet 1999), une proposition de constitution d'un groupe de travail stratégique sur le patrimoine mondial est soumise au Comité. Cette proposition, présentée dans le document WHC-99/CONF.209/9 prévoit d'aborder l'ensemble des questions qui se soulèvent autour du patrimoine mondial à l'aube du troisième millénaire, tant dans ses aspects de substance que de fonctionnement. Plusieurs de ces questions ont été soulevées à nouveau par des Etats parties à la XIIe Assemblée générale des Etats parties en octobre 1999. Un montant de \$EU 10 000 est prévu dans le Fonds du patrimoine mondial pour les réunions de ce groupe de travail en 2000 et en 2001.

Groupe de travail sur la révision des Orientations

Une réunion sur la révision des Orientations est prévue pour 2000 au cours de laquelle une rationalisation de ces Orientations devrait être recherchée. Par ailleurs, une réunion sur ces mêmes Orientations (intégrité et authenticité dans un contexte Africain) est prévue pour mai 2000. Le Royaume-Uni contribuera à concurrence de £15.000 pour la première réunion et la seconde est inscrite au budget dans le cadre de la Stratégie globale. Un montant supplémentaire de \$EU 15.000 est prévu dans ce chapitre pour la réunion au Royaume-Uni.

Développement d'un système de gestion de l'information

L'accord conclu en 1999 entre le Centre du patrimoine mondial et l'Agence spatiale européenne (ESA) pour mettre au point le système informatique de gestion de l'information du Secrétariat ne représente que la première phase d'un travail qui va devoir se poursuivre sur deux à trois ans. Les contributions financières obtenues des Etats-Unis d'Amérique, de la Finlande et du Royaume-Uni ont permis de commencer à moderniser le matériel informatique du Centre. Le renouvellement de l'équipement se fait en consultation avec les spécialistes de l'ESA. Un montant de \$EU 125.000 est prévu pour la continuation du travail en 2000 et \$EU 135.000 pour 2001.

Cartographie

Les dossiers des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial avant 1990 sont souvent incomplets, notamment en informations cartographiques. Ceci rend très difficile le suivi de l'état de conservation et d'intégrité des biens. En octobre 1999, une réunion de spécialistes s'était tenue à Londres afin de mettre au point des normes pour l'élaboration de l'information cartographique des biens inscrits anciens et nouveaux. Ces normes seront aussi utilisées dans les exercices de préparation et de soumission des rapports périodiques.

En 1999, la réunion de Londres à laquelle avaient participé des spécialistes britanniques, italiens, hongrois et des membres du Secrétariat, avait été financée par le Royaume-Uni (£15.000) et le Centre du patrimoine mondial (\$EU5.000). Un montant de \$EU 25.000 **à obtenir de sources extrabudgétaires** sera nécessaire en 2000 pour commencer à mettre en œuvre le programme proposé.

Evaluation de l'assistance internationale

L'Unité centrale d'évaluation de l'UNESCO, en accord avec le Secrétariat et un représentant des Etats-parties a mené un appel d'offres restreint sur la base des recommandations de la 23^e session du Bureau du patrimoine mondial (§ VII.20 du rapport du Bureau) et a sélectionné la société C3E française pour entreprendre cette évaluation. Le montant alloué de \$EU 40.000 permettra d'entreprendre une première phase qui couvrira les aspects internes de la gestion de l'assistance internationale et la rationalité de son fonctionnement. Il est proposé qu'une deuxième phase qui consistera en des études d'impact des assistances fournies soit entreprise en 2000. Un montant égal à celui qui a été attribué en 1999, soit \$EU 40.000 serait suffisant pour 2000.

Coordination avec les autres Conventions, programmes et organisations.

Pour continuer à répondre aux recommandations des organes statutaires et afin de renforcer la mise en œuvre de la Convention, des réunions avec des conventions, programmes et organisations, dont les organes consultatifs, les Banques internationales ou régionales, les autres organes des Nations-Unies, il est proposé de porter cette ligne budgétaire à \$EU 45.000 pour 2000 et 2001. Le montant alloué pour 1999, soit \$EU 25.000, s'est avéré être nettement insuffisant.

Frais de fonctionnement du Secrétariat de la Convention.

Ces frais sont couverts par le **Budget ordinaire** de l'UNESCO et se répartissent en trois catégories :

- les traitements du personnel (postes établis ou personnel temporaire),
- les frais de fonctionnement courant,
- les allocations de fonds pour soutenir le plan de travail du Fonds du patrimoine mondial.

La contribution de l'UNESCO est présentée dans le Programme et le budget approuvés 2000-2001 (30 C/5) de l'Organisation, Grand programme III, section III.1.2 « Promotion de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel ». Pour 2000-2001, le montant total approuvé pour le fonctionnement du Centre, activités Siège et hors-Siège, s'élève à \$EU 1.068.900. Cette allocation a été augmentée de 8,8% par rapport à celle initialement prévue pour 1998-1999, mais reste encore en-dessous de l'allocation du biennium 1996-1997 (\$EU 1.100.300).

Dans ce même document, présenté la 22^e session du Comité (décembre 1998 – Kyoto), le Secrétariat rappelait que les besoins réels du Centre requéraient un budget ordinaire de l'ordre de \$EU 1.280.000 pour le biennium 2000-2001. Prenant en considération les besoins du Centre en personnel ainsi que la situation temporaire de certains membres travaillant au Centre, le Bureau du patrimoine mondial, à sa 23^e session (juillet 1999 – Paris) avait adopté une résolution et l'avait transmise à l'Assemblée générale des Etats parties pour en prendre note. Cette résolution « appréciait le travail du Centre du patrimoine mondial » et « insistait sur la nécessité d'allouer un soutien humain et financier au Centre, en vue d'une augmentation des services requis par les Etats parties à la Convention ». Elle demandait aussi au Directeur général « de prendre en considération le souhait du Bureau d'intégrer l'ensemble du personnel lors de l'approbation du Programme et Budget de l'Organisation pour 2000-2001 » et de « donner la priorité au développement des ressources humaines du Centre ».

A la date de préparation de ce rapport, le personnel du Centre du patrimoine mondial, se composait comme suit :

Types de postes/contrats	Nombre au 31/10/99	Montant en SEU
Postes établis		
(financés par le Budget ordinaire, selon le 29C/5 approuvé)		
- personnel de catégorie professionnelle	11	
- personnel des services généraux	10	
Total	21	
Mouvements à partir du 29C/5 :		
- Nouveaux postes (1 P4, 1 P3, 1 P1/P2)	3	
- Postes abolis par rapport au 29C/5 (2 P5) ¹	-2	
- Reclassements (1 P3 à P4, 2 P4 à P5)		
Total postes du Programme ordinaire au 31.10.99	22	1.832.700
Experts associés (financés par l'Allemagne, l'Autriche et le Japon)	3	285.000
Personnel contractuel (3) et surnuméraire (2)	5	215.200
Personnel en détachement (de la Chine et de l'Association Coopération-Développement)	2	36.000
Total général (postes et contrats)	32	2.368.900

¹ Poste WHC 020 (P5), ex titulaire M. Gassama, transféré au Bureau de l'UNESCO au Gabon et WHC 017 (P5) ex titulaire M. Levi-Strauss, transféré au secteur de la Culture.

Tableau fonctionnel des effectifs du Centre du patrimoine mondial au 31 octobre 1999 par unité

Nom	Titre	Grade	Fonctions
<u>DIRECTION</u>			
1. M. Bouchenaki	Directeur	D-2	Directeur du Centre et Directeur CLT/CH
2. G. Zouain	Directeur adjoint	D-1	Directeur adjoint du Centre Temporairement : sites culturels Etats arabes & Espagne
3. J. Degeorges	Secrétaire principale	GS-5	Secrétaire du Directeur - Réunion statutaires
4. J. Pouteau	Commis Principal	GS-5	Secrétaire du Directeur adjoint - Réunions statutaires
<u>ADMINISTRATION</u>			
5. J. Erfan	Administrateur	P-3	Administration, budget et finances, personnel
6. M. Amijee (transfert le 17/11/1999)	Assistant administratif	GS-5	Assiste l'administrateur dans les opérations courantes
7. S. Razafin	Secrétaire	GS-2	Secrétariat de l'administration
Besoin d'un poste de commis/secrétaire à GS4			
<u>DOCUMENTATION, INFORMATION ET EDUCATION</u>			
8. V. Vujicic-Lugassy	Spécialiste adjoint de programme	P-2	Développement et gestion de la Documentation - Mise à jour de la base de données des Etats parties - Assiste l'éditeur de la Revue du Patrimoine mondial
9. D. Martel	Commis	GS-3	Assistant Documentation - Préparation et réalisation logistique réunion statutaires
10. N. Dhumal	Secrétaire	GS-3	Secrétaire Unité Documentation. Information, Educ.
11. J. Sullivan	Consultante	C	Relations avec les medias, activités de promotion
12. P. Stott	Consultant	C	Développement site WEB du Patrimoine mondial – Suivi mise en place Système de gestion de l'information
13. A. Balsamo	Contractant	F	Saisie informations base de données sites, pays et dossiers nomination
Besoin de deux postes P1/P2 relations médias et éditeurs et site Internet			
Nom	Titre	Grade	Fonctions
<u>NATURE TOUTES REGIONS</u>			
14. N. Ishwaran	Chef d'unité	P-5	Coordinateur sites naturels - toutes régions Sites naturels Asie et

15.	E. Wangari (P-5)	Spécialiste de Programme	P-4	Pacifique - Relations avec l'IUCN Sites naturels Afrique - Etats Arabes
16.	M. Rossler	Spécialiste de Programme	P-4	Sites naturels Europe - Amérique latine et Caraïbes - Paysages culturels
17.	C. Servoz	Secrétaire	GS-3	Secrétariat de l'Unité Nature

Besoin de deux postes : 1 P4 et 1 GS3

CULTURE AFRIQUE

18.	G. Saouma-Forero	Chef d'unité	P-5	Sites culturels Afrique - Coordination Stratégie globale - Relations avec l'ICCROM
19.	S. Gasparetto (en poste depuis le 8/11)	Expert Associé	P-2	Sites culturels Afrique
20.	Mme S. Mousli	Secrétaire	GS-3	Secrétariat de l'Unité Afrique

Besoin d'un poste GS3

CULTURE ETATS ARABES

21.	K. Tanaka	Expert-Associé	P-2	Sites culturels Etats arabes
22.	M. Raabe	Secrétaire	GS-3	Secrétariat de l'Unité Etats arabes

Besoin d'un poste P5

Nom	Titre	Grade	Fonctions
<u>CULTURE ASIE ET PACIFIQUE</u>			
23. M. Yang	Chef d'Unité (Directeur)	D-1	Sites culturels Asie & Pacifique - Coordination de la coopération villes Asie - Coordination Turquie culture et quartiers d'Istanbul - Coordination villes historiques Secrétariat de la Convention France-UNESCO
24. R. Hervé	Secrétaire	GS-3	Secrétariat Asie et Pacifique
25. S. Titchen	Spécialiste de programme	P-3	Sites culturels Pacifique - Coordination projet spécial "Participation des jeunes à la promotion et à la préservation du Patrimoine mondial"
26. J. Taniguchi	Spécialiste adjoint de programme	P-2	Sites culturels Asie Centre, Sud et Sud-est
27. F. Jing	Spécialiste détaché par la Commission Nationale de Chine	Détaché	Sites culturels Chine, Mongolie & RDP de Corée - Projet spécial "Participation des jeunes..."
28. S. Duclot	Spécialiste détaché par l'Association Coopération-Développement	CODEV	Sites culturels Turquie et appui aux projets spéciaux « villes »
Besoin d'un poste GS3			
<u>CULTURE AMERIQUE LATINE ET CARAIBES - EUROPE</u>			
29. H. van Hooff	Chef d'unité	P-5	Sites culturels Amérique Latine, Caraïbes et Europe - Relations avec l'ICOMOS - Coordination des Rapports périodiques
30. N. Schulze	Expert Associé	P-2	Patrimoine culturel Amérique latine, Caraïbes
31. Gonzalez-Lombardo	Secrétaire	P-2	Secrétariat de l'Unité d'Amérique Latine & Caraïbes
32. P. Strasser	Expert-Associé	P-2	Patrimoine culturel Europe
33. M. C. Botte	Secrétaire	GS-3	Secrétariat Europe (sites culturels) et Secrétariat des contributions au Fonds du P. M
Besoin d'un poste P5 Culture Europe			

Chapitre 1 – Budget en SEU

Eléments	1999	2000				2001
	WHF	WHF	RP	XB	Total	WHF
Chapitre I - Mise en oeuvre de la Convention						
Participation aux réunions statutaires	70 000	60 000	139 000		199 000	70 000
Session extraordinaire du WHC	30 000	0			0	0
Groupe de travail de planification stratégique du patrimoine mondial	0	10 000			10 000	10 000
Groupe de travail sur la révision des orientations	0	15 000			15 000	0
Développement d'un système de gestion de l'information	60 000	125 000		38 000	163 000	135 000
Evaluation de l'assistance internationale	40 000	40 000			40 000	
Coordination avec les autres conventions et organisations concernées	25 000	45 000	22 000		67 000	45 000
Missions du personnel pour l'assistance aux Etats Parties dans la mise en oeuvre de la Convention			15 000		15 000	
Postes établis au Centre du Patrimoine		22	1 928 850		1 928 850	
Experts associés		4		340 000	340 000	
Personnel contractuel et/ou temporaire		5	79 200	48 000	127 200	
Personnel contractuel hors Siège		1		39 500	39 500	
Personnel détaché		2	16 000	20 000	36 000	
Frais de fonctionnement du Centre du patrimoine mondial			133 150		133 150	
Total Chapitre I	225 000	34*	295 000	2 333 200	485 500	3 113 700
						260 000

(*) deux nouveaux spécialistes (1 expert associé d'Italie et un consultant à APIA auront rejoint le Centre au début de l'année 2000.

IV.2.2. Chapitre II : Etablissement de la Liste du patrimoine mondial

IV.2.2.1 Stratégie globale

IV.2.2.1.1 Objectifs 2000-2001

La Stratégie globale, adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa dix-huitième session en décembre 1994 a été endossée par la 12^e Assemblée générale des Etats parties en 1999. Elle vise à améliorer l'équilibre et la représentativité de la Liste du patrimoine mondial et à :

- encourager les pays à adhérer à la Convention (notamment en Afrique et aux Caraïbes et dans le Pacifique où peu d'Etats membres de l'UNESCO l'ont ratifiée);
- identifier et contribuer à diffuser des connaissances sur de nouvelles catégories de biens culturels et naturels (y compris les paysages culturels), situés dans des zones culturelles et biogéographiques variées ;
- encourager la poursuite des travaux sur les liens entre patrimoine culturel et patrimoine naturel;

- aider les Etats parties (en particulier en Afrique, dans la région Pacifique et dans les pays les moins avancés) à établir des listes indicatives, préparer des dossiers de proposition d'inscription et formuler des demandes d'assistance internationale.

IV.2.2.1.2 Perspectives pour 2000-2001.

Sur la base des plans régionaux présentés dans le document WHC-99/CONF.209/8, des activités sont prévues afin d'améliorer la représentativité de la Liste en Afrique, dans les Etats arabes, en Asie, dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Europe. Ainsi, les moyens mis au service de la conservation, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, seront renforcés. Plus précisément, d'ici la fin 2001, selon les estimations, au moins 15 nouvelles listes indicatives et au moins 15 nouvelles propositions d'inscription de biens situés dans des régions du monde ou se référant à des catégories de biens culturels et naturels jusqu'à présent sous-représentées sur la Liste du patrimoine mondial, auront été préparées. Une attention plus particulière sera donnée au Pacifique et aux Caraïbes ainsi qu'au patrimoine naturel des Etats arabes et au patrimoine culturel de l'Afrique.

Ce travail sera facilité grâce à des activités régionales clairement définies : analyses, études thématiques, réunions d'experts, publications et traductions en d'autres langues que l'anglais, le français, l'espagnol.

IV.2.2.1.3 Fonds du patrimoine mondial.

A sa vingt-deuxième session en décembre 1998, le Comité du patrimoine mondial a approuvé 213.000 \$ EU pour la mise en œuvre de la Stratégie globale en 1999. Cet exercice se poursuit avec un renforcement des opérations régionales. Le document de travail WHC-99/CONF.209/8 détaille l'ensemble des activités liées à la mise en œuvre de la Stratégie globale par région. La Section V présente le synopsis des activités par région ainsi que les études thématiques qui seront financées au titre du chapitre II du budget pour un montant de 45.000 dollars EU. Le montant prévu en 2000 pour la Stratégie Globale s'élève à \$EU 248.000.

Toutes les réunions et les activités proposées seront organisées conjointement par le Centre du patrimoine mondial et les Organismes consultatifs.

L'**ICOMOS** a demandé \$EU 40.000 pour les études thématiques et a proposé de poursuivre des études sur les catégories sous-représentées du patrimoine industriel, les sites préhistoriques de l'Afrique de l'Ouest et, en collaboration avec l'**UICN** des études sur les paysages culturels en Afrique australe et dans le Pacifique. Compte tenu de la faible augmentation cette année du budget dt Fonds, il est recommandé de réduire ce montant à \$EU 30.000

L'**UICN** a soumis comme une partie de leurs propositions budgétaires pour l'an 2000, une demande d'un montant de 15.864 dollars EU pour la coordination des évaluations globales pour 2000, y compris les frais encourus pour la préparation et la participation à un séminaire sur les aires marines protégées et la Convention du patrimoine mondial et la mise au point d'un projet pour financer les activités concernant la biodiversité autour des sites du patrimoine mondial. Il est proposé que la demande de l'**UICN** soit honorée à concurrence de \$EU 15.000.

IV.2.2.1.4 Budget ordinaire.

Pour 2000 et 2001, \$EU 50.000 seront prélevés sur le budget pour couvrir les frais de mission du personnel et des consultants qui prennent part à la mise en œuvre de la Stratégie globale.

IV.2.2.2 Services consultatifs – Evaluation des propositions d’inscription

IV.2.2.2.1 Objectifs

Ces objectifs ne changent pas par rapport aux années précédentes. Il s’agira pour les organes consultatifs de fournir les services nécessaires conformément à la Convention du patrimoine mondial et aux “ Orientations devant guider à la mise en œuvre de la Convention ” : évaluation des propositions d’inscription, réunions des organes consultatifs avec le Centre du patrimoine mondial, évaluation des demandes d’assistance internationale et participation aux réunions de spécialistes). Les propositions de plan de travail et de budget de l’ICOMOS et de l’UICN sont fournis respectivement dans les annexes I et II.

IV.2.2.2.2 Résultats escomptés et budget

En 2000, 79 dossiers ont été transmis à l’ICOMOS et à l’UICN pour évaluation : 15 biens naturels, 4 mixtes et 60 biens culturels.

En 1999, l’**ICOMOS** a reçu un montant de 430.000 \$ EU comprenant un montant de 23.000 \$ EU pour la promotion intellectuelle de la Convention (faisant partie de la Stratégie globale). Un montant de 407.000 \$ EU a été consacré aux frais de coordination, de personnel et de soutien au processus d’évaluation, aux missions d’experts, aux réunions d’étude et à la reproduction des évaluations.

Pour 2000, l’ICOMOS demande un montant de 40.000 \$ EU pour le développement intellectuel de la Convention (dans le cadre de la Stratégie Globale, point IV.2.2.1.3 ci-dessus). Un montant de 795.000 \$ EU est demandé pour le processus d’évaluation. L’augmentation de 407.000 \$ EU à 495.000 \$ EU est principalement due à la nécessité d’augmenter le temps de travail du personnel pour la coordination (68.000 \$ EU).

Même si le Secrétariat comprend les besoins de l’ICOMOS au vu de la complexité croissante du processus d’évaluation, il ne peut inclure dans le budget de cette année l’intégralité du montant demandé par l’ICOMOS. Il recommande par contre qu’un montant total de 435.000 \$ EU soit approuvé.

En 1999, l’**UICN** a reçu un montant de 325.000 \$ EU, comprenant 35.000 \$ EU pour les services sous-traités au WCMC pour l’évaluation de 24 propositions d’inscription. Bien que le nombre de propositions d’inscription que l’UICN devrait évaluer en l’an 2000, y compris ses contributions à l’évaluation des paysages culturels devant être entreprise par l’ICOMOS, a diminué pour passer au nombre de 22, le montant demandé par l’UICN pour l’an 2000 a augmenté pour atteindre 350.462 \$ EU. La contribution de l’UICN au WCMC en l’an 2000 devrait rester la même qu’en 1999, soit 35.000 \$ EU. Les dépenses prévues par l’UICN pour l’évaluation des propositions d’inscription devraient augmenter pour passer de 290.000 \$ EU (en 1999) à 315.462 \$ EU (en 2000). Cette augmentation de 25.462 \$ EU est répartie entre le soutien professionnel (8.840 \$ EU); le processus d’évaluation (6.000 \$ EU); les réunions du Bureau et du Comité du Patrimoine mondial (supposées être en Australie) (8.600 \$ EU); et autres postes (2.222 \$ EU). Il serait néanmoins justifié que le Comité demande à l’UICN de rechercher des économies de coûts et limite la contribution du Fonds à 325.000 \$ EU en comprenant les 35.000 \$ EU prévus pour le WCMC.

La ligne budgétaire **Autres** institutions et individus, comme requis par le Comité du patrimoine mondial à sa 20^e session, est maintenue. Réduite à \$EU 30.000 en 1999, il est proposé d’en augmenter le montant à \$EU 40.000. Cette ligne a permis au Secrétariat, entre autres, de contracter

des spécialistes qui ont participé à l'élaboration de programmes de coopération et d'accords avec des institutions.

Chapitre II - Budget (en \$ EU)

Eléments	1999 WHF	2000			Total	2001 WHF
		WHF	RP	XB		
Chapitre II - Etablissement de la liste du patrimoine mondial						
II.1 Stratégie globale	213 000	248 000	25 000	0	273 000	250 000
<i>Africa</i>		40 000			40 000	0
<i>Arab states</i>		8 000			8 000	0
<i>Asia</i>		50 000			50 000	0
<i>Pacific</i>		50 000			50 000	0
<i>Europe & North America</i>		10 000			10 000	0
<i>Latin America & Caribbean</i>		45 000			45 000	0
Etudes thématiques:						
ICOMOS*		30 000			30 000	0
UICN**		15 000			15 000	0
Sous-total II.1	213 000	248 000	25 000	0	273 000	250 000
II.2 Services consultatifs						
Services consultatifs:						
ICOMOS*	407 000	435 000			435 000	420 000
UICN**	325 000	325 000			325 000	300 000
Autres	30 000	40 000			40 000	35 000
Sous-total II.2	762 000	800 000	0	0	800 000	755 000
Sous-total chapitre II	975 000	1 048 000	25 000	0	1 073 000	1 005 000

IV.2.3 Chapitre III: Mise en œuvre technique de la Convention du patrimoine mondial

IV.2.3.1 Introduction.

La mise en œuvre des activités financées par le Fonds du patrimoine mondial continue d'avoir lieu à un rythme soutenu. L'augmentation du nombre de biens inscrits entraîne une croissance de la demande de coopération qui n'est ralentie que par le manque de personnel administratif au Secrétariat. Le montant alloué au Chapitre III du budget du Fonds pour 2000 continue de représenter une part importante du budget du Fonds (53% en 2000), non compris l'assistance d'urgence.

En 1999, deux Etats parties ont apporté une contribution financière extrabudgétaire exceptionnelle pour améliorer la réponse aux besoins des Etats parties en assistance préparatoire, coopération technique et formation. Le Japon a offert en juillet 1999 un montant de \$EU 300.000 pour renforcer l'assistance préparatoire et l'Italie un montant de \$EU 500.000 à répartir entre les différentes formes d'assistance. Cette répartition devrait se faire avant la fin de l'année en cours.

IV.2.3.2. Objectifs et activités prévus pour 2000

- **Assistance préparatoire :** En 2000, les efforts entamés pour utiliser l'assistance préparatoire dans la conception et le lancement de projets de coopération technique seront poursuivis.

Priorité sera donnée dans certaines régions, notamment en Afrique, pour la préparation de listes indicatives et des dossiers d'inscription.

- **Coopération technique** : elle est utilisée, conformément aux paragraphes 99-106 des "Orientations pour guider la mise en œuvre de la Convention", pour soutenir les activités propres à chaque site. En 1998, cette coopération a été très sollicitée et il est attendu qu'elle continuera de l'être. En outre, il faut noter que les montants demandés au titre de cette assistance deviennent de plus en plus élevés, reflétant ainsi l'augmentation naturelle des coûts des services depuis la création du Fonds et les besoins croissants des Etats parties pour la bonne gestion des biens inscrits.

Comme indiqué dans le document de l'an passé, le Centre et l'UICN proposent la création d'un sous-poste relevant des allocations pour la coopération technique au patrimoine naturel sous la rubrique "Africa 2002" pour organiser des activités qui contribueraient à l'organisation, en 2002, du Cinquième Congrès mondial sur les parcs (Fifth World Parks Congress) à Durban, Afrique du Sud. Une proposition relative à l'organisation de deux activités (voir en Annexe) pour un coût total de 60.000 \$ EU est jointe pour examen du Comité.

- L'aide à **la formation** continuera à être axée sur la mise en œuvre des Stratégies de formation des spécialistes en matière de patrimoine culturel et naturel, comme cela a été adopté par le Comité au cours de ces dernières années. L'Afrique continuera à être prioritaire pour la conception et l'organisation d'activités de formation relatives au patrimoine culturel comme au patrimoine naturel. Dans le cas du patrimoine naturel, un examen de l'aide à la formation accordée au Centre régional de formation - par ex. Mweka (Tanzanie); Garoua (Cameroun); CATIE (Costa Rica) et le "Wildlife Institute of India" (WII), sera effectué en collaboration avec l'UICN, et l'accent sera mis sur l'élaboration des programmes et des matériels de formation pour la gestion des zones protégées

Conformément à une recommandation de la région des Centres de formation régionaux qui s'est tenue à Dehra Dun, Inde, en Avril 1998, le Centre a financé pour un montant de 5.000 \$ EU la préparation d'un prototype pour un Module de formation au Patrimoine mondial destiné aux gestionnaires de sites. La préparation d'un tel module de formation a été recommandée par le Plan d'action stratégique pour la formation de spécialistes au patrimoine naturel qui a été adopté par le Comité en 1995. Le prototype doit être mis au point par le Département de Géographie et d'Etudes des milieux tropicaux de l'Université James Cook de Townsville, Australie, et sera examiné lors d'une série d'ateliers régionaux auxquels participeront des membres du personnel des organismes de formation, des représentants de la communauté universitaire ainsi que des gestionnaires de site et du personnel de site.

L'UICN a soumis, dans le cadre de ses propositions budgétaires pour l'an 2000, une demande d'un montant de 35.827 \$ EU pour les services qu'elle apporte au centre et aux Etats parties dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour la formation de spécialistes au patrimoine naturel; Il est suggéré d'approuver la somme de 30.000 \$ EU.

- **L'appui à des actions de promotion dans les sites** a été utilisé entièrement. Il s'est avéré nécessaire d'en contrôler mieux les affectations à partir de ce budget. Il est proposé que le montant en soit maintenu à \$EU 100.000 et que le plafond d'approbation soit maintenu à \$EU 5.000 par requête.

Chapitre III - Budget (en \$EU)

Elément	1999	2000			Total	2001
	WHF	WHF	RP	XB*		WHF
Assistance préparatoire	300 000	325 000	26 000	800 000	1 151 000	350.000
Coopération technique	1 245 000	1.245.000	7 500	1 806 100	3 058 600	1.250.000
<i>Dont UICN/WHC Africa 2002 - Nature</i>		<i>60 000</i>			<i>60 000</i>	
Formation	981 000	980 000	9 700	267 000	1 256 700	985.000
<i>Dont ICCROM</i>	<i>241 000</i>	<i>127 325</i>			<i>127 325</i>	
<i>Dont UICN</i>	<i>30 000</i>	<i>30.000</i>			<i>30.000</i>	
<i>Dont activités de formation à la préparation de rapports de suivi Dont Africa 2009</i>	<i>50 000</i>	<i>80 000</i>			<i>80 000</i>	
Aide aux activités promotionnelles sur le site	100 000	100.000	0	0	100.000	100.000
Total Chapitre III	2 626 000	2 650 000	43 200	2 873 100	5 566 300	2 685 000

(*) la répartition des fonds extrabudgétaires entre les différents types d'activités est provisoire.

IV.2.4 Chapitre IV : Suivi réactif et soumission de rapports périodiques

En 1999, les fonds alloués dans le budget au suivi de l'état de conservation des biens inscrits ont été entièrement utilisés. Pour partie, ces fonds ont servi à la préparation de l'exercice de soumission de rapports périodiques qui doit commencer en 2000.

IV.2.4.1 Suivi réactif

Il devient de plus en plus nécessaire d'assurer le suivi réactif de l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ainsi que de ceux soumis aux dangers de projets économiques de grande dimension (extraction, exploitation de ressources naturelles, industries polluantes, tourisme de masse) dont la fréquence semble augmenter ces dernières années. Il est donc proposé, malgré d'autres priorités dans la Chapitre IV (soumission de rapports périodiques) d'augmenter le montant de \$EU 195.000 en 1999 à \$EU 201.500 en 2000 dont \$EU 60.000 pourront être utilisés par l'ICOMOS et \$EU 56.500 par l'UICN.

IV.2.4.2 Rapports périodiques

Mise au point méthodologique

Le Comité du patrimoine mondial a affecté pour 1999 une somme de 8.000 \$ EU à l'ICCROM pour l'établissement d'une proposition de Manuel de référence sur le suivi de l'état de conservation des sites du Patrimoine mondial. Des réunions consultatives ont eu lieu en mars et septembre 1999 pour établir les grandes lignes de ce manuel et définir le modus operandi de sa préparation. En conséquence de ces réunions, il est proposé qu'un petit groupe de travail soit constitué pour rédiger l'introduction générale du manuel et que des ateliers thématiques soient organisés pour préparer des parties du manuel (villes historiques, sites archéologiques, sites naturels, ...). Le Secrétariat propose d'affecter un montant de 22.500 \$ EU pour ces activités à titre de contribution au développement méthodologique de la présentation de rapports périodiques.

Soutien aux Etats parties

En 2000-2001 et comme décidé par le Comité à sa 22^e session, deux régions feront rapport sur l'état de conservation de biens inscrits et sur la mise en œuvre de la Convention : la région Arabe et l'Afrique. En même temps, les régions qui doivent présenter en 2002 et 2003 commenceront la préparation de l'exercice. Comme la région arabe n'aura eu qu'une année pour préparer cet exercice et qu'elle sera la première à le mener à bien, le montant demandé pour cette région en 2000 sera sensiblement plus élevé que s'il aurait été nécessaire. Le tableau qui suit reprend celui qui avait été présenté dans le même document à la 22^e session du Comité et en ajuste les montants.

<u>Région</u>	<u>Statut</u>	<u>Montant total (SEU)</u>	<u>Montant requis du Fonds (SEU)</u>
Arabe	Soumission en 2000	176 000	140 000
Afrique	Préparation en 2000	77 000	77 000
	Soumission en 2001	227 000	130 000
Asie et Pacifique	Préparation en 2001	90 000*	90 000
	Soumission en 2002	n.a.	n.a.

(*) estimé.

La soumission des rapports périodiques par les régions va sans doute provoquer une augmentation de la coopération avec les pays qui devra être prise en considération dans la préparation des budgets des années suivantes.

Chapitre IV - Budget (en \$ EU)

Eléments	1999 WHF	2000			2001 WHF
		WHF	RP	XB	
Chapitre IV - Suivi de l'état de conservation des sites					
Suivi réactif	195 000	201 500	15 200	216 700	200 000
<i>Dont ICOMOS</i>	<i>60 000</i>	<i>60 000</i>		<i>60 000</i>	
<i>Dont UICN</i>	<i>45 000</i>	<i>56 500</i>		<i>56 500</i>	
Sous-total IV.1	195 000	201 500	15 200	216 700	200 000
Soutien aux Etats parties pour la soumission de rapports périodiques:					
Mise au point méthodologique	15 000	22 500		22 500	20 000
Soutien aux Etats parties de la Région sélectionnée par le Comité (Article 29)			15 200	15 200	
Coordination technique de la soumission de rapports		35 000		15 750	35 000
Afrique	60 000	77 000		77 000	130 000
Etats Arabes	45 000	140 000		140 000	40 000
Asie et Pacifique	60 000	85 000		85 000	90 000
Europe et Amérique du Nord	40 000	55 000		55 000	40 000
Amérique Latine et Caraïbes	50 000	55 000		55 000	40 000
Sous-total IV.2	255 000	447 000	15 750	462 750	375 000
Sous-total chapitre IV	465 000	671 000	30 400	717 150	595 000

IV.2.5 Chapitre V : Documentation, information et éducation sur le patrimoine mondial

La stratégie et le programme d'activités de documentation, d'information et d'éducation concernant le patrimoine mondial pour 2000 sont présentés dans le document de travail WHC-99/CONF.209/15 : Activités de documentation, d'information et d'éducation concernant le patrimoine mondial.

En 2000 et 2001 et conformément à la Convention et aux recommandations du Comité, une importance particulière sera donnée au patrimoine mondial en péril autour duquel les actions prévues dans ce chapitre s'articuleront.

Comme dans les années passées, les activités de ce programme se répartissent en cinq éléments :

IV.2.5.1 Documentation (I) : Responsabilité statutaire du Secrétariat d'archiver et de diffuser les rapports et dossiers officiels du Comité, ses réunions, et les documents soumis à son examen.

Objectifs :

- Créer et tenir à jour les archives et les bases de données des documents statutaires sous forme électronique et imprimée ;
- Responsabilité des conservateurs pour le dépôt des dossiers de candidature et des listes indicatives du patrimoine mondial ;
- Faciliter l'accès et la diffusion de la documentation aux usagers.

IV.2.5.2 Information (II) : Diffusion au public de documents d'information de base et de publications : Agenda, Lettre et Revue du patrimoine mondial, publications thématiques/régionales et expositions.

Objectifs :

- Sensibiliser l'opinion publique à la Convention du patrimoine mondial, à son processus de conservation et au rôle du Comité et de l'UNESCO grâce à la production et à la diffusion de documents d'information destinés au public ;
- Soutenir les activités d'information du public sur le patrimoine mondial et les manifestations organisées par les Etats parties, les organisations non gouvernementales et autres partenaires ;
- Co-produire la Revue du patrimoine mondial, rédiger et diffuser la Lettre du patrimoine mondial.

IV.2.5.3 Internet/WHIN (III) : Diffusion au public, sur Internet, de la documentation sur le patrimoine mondial. Des milliers de partenaires du Réseau d'information sur le patrimoine mondial (WHIN) en ont fait le moyen le plus rentable de diffusion d'informations fondamentales sur le patrimoine mondial.

Objectifs :

- Créer et tenir à jour sur Internet le site Web sur le patrimoine mondial ;
- Développer et maintenir la coopération et l'échange d'informations avec les partenaires du Réseau d'information sur le patrimoine mondial (WHIN) composé de plus de 5 000 membres.

IV.2.5.4 Le Programme d'autofinancement pour des partenariats avec les médias et les éditeurs (IV) a permis de diffuser des produits d'information en réponse à l'intérêt de l'opinion publique internationale pour le patrimoine mondial.

Objectifs :

- Développer et entretenir le partenariat avec les médias et les éditeurs pour produire des films, des CD-ROM, des publications et autres produits multimédias sur le patrimoine mondial pour assurer une large diffusion de l'information auprès du public.

IV.2.5.5 Projet d'éducation au patrimoine mondial (V)

Objectifs :

- Encourager la participation des jeunes à la conservation du patrimoine mondial au moyen d'activités éducatives, notamment grâce à l'organisation de
- Forums de jeunes afin de sensibiliser les élèves et les enseignants ;
- la diffusion d'un Kit éducatif sur le patrimoine mondial à l'usage des enseignants ; *Le Patrimoine mondial aux mains des jeunes*, les cours de formation pour les professeurs de troisième cycle ;
- la mise en place d'une structure internationale d'évaluation et de coordination afin d'assurer le développement qualitatif et quantitatif du Projet.

Chapitre V – Budget en \$EU

Elément	1999	2000			Total	2001
	WHF	WHF	RP	XB		WHF
Documentation	35 000	38 000	5 000	0	43 000	40 000
Matériel d'information	155 000	140 000	10 000	0	150 000	150 000
Production et distribution d'une note explicative sur la mise en œuvre de l'Article 29	20 000	0	0	0	0	0
Internet & WHIN	75 000	70 000	0	0	70 000	75 000
Média & éditeurs	10.000	8 000	0	108 000	116 000	8 000
Projet spécial pour la participation des jeunes à la préservation et à la promotion du patrimoine mondial	90 000	80 000	16 500	365 000	461 500	80 000
Total Chapitre V	385 000	336 000	31 500	473 000	840 500	353 000

ANNEXES

Annexe I

ICOMOS - Projet de plan de travail et de budget pour 2000

Annexe II

UICN - Projet de plan de travail et de budget pour 2000

Annexe III

ICCROM – Projet de plan de travail et de budget pour 2000

Annexe IV

A - Comptes du Fonds du Patrimoine mondial arrêtés au 31 décembre 1998

B - Etat financier détaillé des activités du Fonds du Patrimoine mondial au 31 décembre 1998.

Annexe V

Comptes du Fonds du patrimoine mondial et contributions reçues au 30 septembre 1999.